



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Vendredi 21 septembre 2018 à 9h15
à l'usine d'eau potable Interdépartementale de Vilaine Atlantique**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le **vendredi 21 septembre 2018 à 9h15** à l'usine d'eau potable à Férel, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Collège EPCI :

Madame Laurence BESSERVE, Rennes Métropole
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur Patrick DERVAL, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de Communes de la Région de Blain
Monsieur Guy DROUGARD, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes Métropole
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes Métropole
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur André LEMAITRE, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Jean-François MARY, Redon Agglomération
Monsieur Joseph MÉNARD, Pays de Châteaugiron Communauté
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande Communauté
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint-Méen Montauban
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes Métropole
Monsieur André PIQUET, De l'Oust à Brocéliande Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Communauté de Communes de la Région de Nozay
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant Derval Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Communauté de Communes au Pays de la Roche aux Fées
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré Communauté

Collège Eau Potable :

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur Philippe LETOURNEL, Syndicat Mixte Ouest 35
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Joël SIELLER, Syndicat Mixte Ouest 35

Collège Départements :

Monsieur Alain GUIHARD, Département du Morbihan
Madame Marie-Odile JARLIGANT, Département du Morbihan
Monsieur Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique
Madame Solène MICHENOT, Département d'Ille et Vilaine

Pouvoirs :

Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté, donne pouvoir à Joseph Ménard
Guy LE GAL, CAP Atlantique, donne pouvoir à J-P Branchereau
Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté, donne pouvoir à David Moizan

Assistaient également à la séance :

Monsieur Bernard AUDRAN, suppléant Arc Sud Bretagne
Madame Marie-Odile COLINEAUX, suppléante Questembert Communauté
Monsieur Didier PECOT, Communauté de Communes de Pontchâteau St- Gildas des Bois
Monsieur Bernard AUDRIC, CARENE Saint-Nazaire Agglomération
Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental
Monsieur Michel DELMODER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Madame Karine FLEURY, Rennes Métropole
Madame Sylvie FUSELIER, Redon Agglomération
Madame Sophie GRIBIUS, Rennes Métropole
Monsieur Xavier GUILLOTON, Syndicat Mixte Ouest 35
Madame Françoise JÉHANNO, Syndicat d'Eau du Morbihan
Monsieur Hubert CATROUX, Agence de l'Eau Loire Bretagne
Monsieur Romain CHAUVIERE, Département du Morbihan
Maître Marion CARIOU, Huissier de Justice
Monsieur Jean-Luc JÉGOU, Directeur de l'EPTB Vilaine
Monsieur Jean Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint de l'EPTB Vilaine
Madame Myriam MARTINS, Assistante de Direction en charge de la Vie Institutionnelle et de la Communication de l'EPTB Vilaine
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante du Directeur adjoint/Secrétaire de la CLE du SAGE Vilaine et du Pôle Milieu Naturel et Animation de bassin de l'EPTB Vilaine

Membres invités :

Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Hubert CATROUX, Agence de l'Eau Loire Bretagne

Absents excusés :

Monsieur Guy LEGAL, CAP Atlantique
Monsieur Thierry EVENO, Vannes Agglomération
Monsieur Alain RIMASSON, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté
Monsieur Marc HERVÉ, Département d'Ille et Vilaine
Madame Françoise HAMÉON, Département de Loire-Atlantique

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

II – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Les nouveaux statuts permettant l'élargissement des membres du Syndicat Mixte EPTB Vilaine ont été approuvés le 24 octobre 2017 et servent de base à l'adhésion en cours des nouveaux membres. Ils ont été repris intégralement dans l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2018

Ces nouveaux statuts font appel, comme c'est la règle, à un règlement intérieur qui fixe des points pratiques d'organisation et de conduite des affaires du Syndicat mixte.

Un projet de règlement intérieur avait été approuvé lors de la réunion du Comité Syndical du 28 juin pour que ce règlement puisse être débattu (et le cas échéant adopté) lors de la séance d'installation du nouveau Comité Syndical. Il a été diffusé à tous les futurs membres pour recueillir leurs avis et modifications.

Le projet de règlement intérieur en annexe a été adopté avec toutes les modifications proposées à l'exception de la mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique aux sujets concernés par la compétence eau potable.

Il est retenu une CAO unique pour traiter la commande publique de l'EPTB.

Après en avoir débattu, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur.

Pour extrait conforme,

La Présidente de l'EPTB Vilaine

Solène MICHENOT